

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . pour donner 20 500 tonnes de morue par année. . .

M. le Président: Passons à autre chose. La parole est au député du Labrador.

LE MINISTRE EST INTERPELLÉ

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches qui garde le silence. Je veux lui demander, à ce complice de cet odieux accord conclu entre le Canada et la France et de. . .

M. le Président: Je dirais au député du Labrador que, bien qu'aucune objection immédiate n'ait été soulevée, il est bien près d'utiliser un langage antiparlementaire. Je lui demanderais de poser sa question en utilisant peut-être un terme plus conforme.

M. Rompkey: Je veux vous expliquer ainsi qu'à la Chambre, monsieur le Président, que la morue du nord a été bradée avec la complicité du ministre lors du quarantième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Nous avons apporté ce stock dans la Confédération et celui-ci a été bradé avec la complicité du ministre. Je veux lui demander, en tant que ministre des Pêches qui a maintenant déclaré aux pêcheurs du Labrador qu'ils ne comptent pas, que leur avenir lui importe peu, comment il peut ne pas donner sa démission. Comment peut-il être ministre des Pêches et des Océans et trahir les pêcheurs du Labrador?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président. . .

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président. . .

M. Crosbie: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: J'invoque le Règlement. . .

M. le Président: Le député du Labrador voulait la parole pour faire un rappel au Règlement, et les députés se rendront compte, naturellement, que c'est impossible pendant la période des questions. Je l'entendrai certes après. La parole est à l'honorable ministre.

Des voix: Lequel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés essayent de contester à la Chambre les élections provinciales de Terre-Neuve, et on m'a délégué pour répondre à ce genre de question ridicule et insidieuse.

M. le Président: La parole est au député.

M. Crosbie: Je n'ai pas terminé ma réponse.

LA POSITION DU MINISTRE DES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Voici la question supplémentaire que j'adresse au ministre des Pêches, qui a refusé de répondre à ma première question. Il a éconduit deux coopératives de pêcheurs de la côte du Labrador, les plus défavorisés de tous les pêcheurs canadiens. Il leur a refusé la permission de pêcher la morue du nord. Comment peut-il faire une chose pareille alors qu'il a accepté de donner cette ressource aux Français? Comment peut-il faire une chose pareille?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé sa question de façon plus précise. Si les députés voulaient écouter, je signale que le député sait que certains contingents de morue du nord sont attribués aux pêcheurs canadiens dans le cadre du système que son gouvernement a instauré il y a plusieurs années, en vertu duquel nous refusons d'accepter des nouveaux-venus petit à petit parce qu'ils risquent d'empiéter sur les contingents attribués à d'autres pêcheurs canadiens.

Comme l'a signalé le député de St. John's-Ouest, le gouvernement dont le député du Labrador faisait partie a attribué à la France une grosse partie des 9 500 tonnes de morue du nord. Nous avons réduit considérablement ce contingent pour régler une bonne fois pour toutes avec la France une situation territoriale qui ne cessait de s'envenimer.

* * *

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE À VALDEZ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui est responsable de la Garde côtière, l'organisme chargé de s'occuper des déversements de pétrole en mer. Comme la nappe de pétrole du Valdez a maintenant atteint la moitié de la superficie de la Nouvelle-Écosse, qu'elle s'est répandue sur sept cent cinquante milles le long de la côte et qu'elle est à quelque deux cents milles de la partie la plus au nord de la côte de la Colombie-Britannique, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a été incapable de se déplacer pour prendre connaissance de ce déversement qui est le plus grave de toute l'histoire de l'Amérique du Nord?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je réponds à mon collègue que les rapports que nous avons reçus ce matin de la garde côtière américaine indiquaient que la nappe de pétrole se trouve toujours dans le détroit du Prince William. La nappe se trouve juste au passage allant vers le détroit, à Cape Clear, à 1 000 kilomètres de la frontiè-